

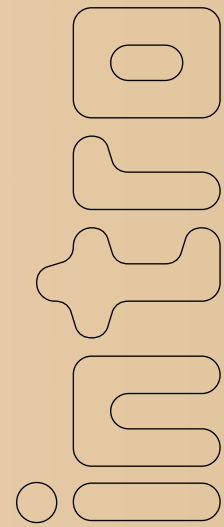
le comité d'éducation
à la santé et à la citoyenneté



le créer, le faire vivre

Renforcer
Bâtir





L'éducation à la santé et à la citoyenneté
- et ce qu'elle sous-entend en termes de prévention
des conduites à risques - doit pour être cohérente,
s'inscrire dans un projet éducatif global et pour être
efficace, commencer très tôt car beaucoup
de comportements responsables s'acquièrent d'autant plus
aisément qu'ils font l'objet d'apprentissages précoces.

C'est certainement là que prend tout son sens la notion
de continuité éducative, notamment à travers l'articulation
entre les premier et second degrés.

Du constat de situations de crise à la prise de conscience
par les équipes éducatives du nécessaire développement
de stratégies, de la remédiation à court terme à la prévention
à long terme : quelles actions concertées mettre en œuvre ?
Comment ? Avec qui ?

Le Ministère de l'Éducation nationale en instituant les comités
d'éducation à la santé et à la citoyenneté en 1998, précise le rôle
de l'établissement scolaire dans une politique nationale
de prévention et le dote d'un outil de concertation qui réunit
tous ses partenaires.

Créer et faire vivre un CESC ne va pas sans poser question,
tant sur le sens de la démarche que sur sa concrétisation
au sein d'une communauté scolaire donnée.

Ce guide, fondé sur les interrogations des acteurs les plus
proches de l'élève au quotidien, se veut une aide concrète
à la contribution de chacun aux objectifs nationaux et
à leur déclinaison académique (Orientations 10 et 11).

Le recteur,
Marc DEBENE



Fiches techniques

- "du CES au CESC" p 3
- Le CESC, présidence composition et fonctionnement p 4
- Le CESC, un outil pour la maîtrise du travail en réseau et en partenariat p 5
- La citoyenneté : son apprentissage et son exercice au quotidien p 6
- L'éducation à la santé : un volet de l'éducation à la citoyenneté p 7
- La prévention : une action dans la continuité p 8

Renseignements pratiques par département

22 Côtes d'Armor

- se documenter p 9
- se former p 10
- financer son projet p 11
- faire appel à des partenaires extérieurs p 12
- répertoire personnel p 14

29 Finistère

- se documenter p 15
- se former p 16
- financer son projet p 17
- faire appel à des partenaires extérieurs p 18
- répertoire personnel p 20

35 Ille-et-Vilaine

- se documenter p 21
- se former p 22
- financer son projet p 23
- faire appel à des partenaires extérieurs p 24
- répertoire personnel p 26

56 Morbihan

- se documenter p 27
- se former p 28
- financer son projet p 29
- faire appel à des partenaires extérieurs p 30
- répertoire personnel p 32

Bibliographie p 33

Annexes

- sommaire du B.O. hors série n°9 du 4 novembre 1999 "repères pour la prévention des conduites à risque" p 34
- note de cadrage académique du 4 mai 2000 p 37

Les renseignements pratiques ont été rédigés à partir des éléments fournis en 1999-2000 par les départements et des données relevées sur minitel.



Du comité d'environnement social (CES), au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

L'implication de l'École dans la prévention des conduites à risque date de 1983. Le Comité d'Éducation à la Santé en 1990, puis le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté en 1998, visent à ancrer cette démarche dans le quotidien de la vie scolaire : comment travailler autrement pour répondre à la problématique posée et à son évolution dans le temps ?

Outils du projet d'établissement, leviers d'action pour l'équipe éducative, ils se réfèrent tous deux au *partenariat*, mais ils renvoient à des concepts différents de la prévention.



partenariat

système associant des personnes ou des groupes pour la réalisation d'un projet.

1990

Le CES ou la nécessité pour l'établissement de prendre en compte la réalité de son *environnement*. C'est une ouverture vers l'extérieur et une action concertée de tous les partenaires de proximité. **L'élève est l'objet de toutes les attentions.**



environnement

Ensemble des conditions naturelles et culturelles susceptibles d'agir sur les activités humaines (renvoie au cadre de vie).

1998

Le CESC ou la volonté de former des citoyens capables d'exercer des choix éclairés. C'est un travail d'*éducation* impliquant toute la communauté scolaire avec le concours de ses partenaires.

L'élève valorisé et responsabilisé est acteur d'une réflexion lui permettant de saisir le sens de valeurs partagées et d'accéder à la citoyenneté.



éducation

Action d'éduquer, de former, d'instruire ; manière de comprendre, de dispenser, de mettre en œuvre cette formation. L'éducation ne peut se concevoir qu'évolutive dans une société qui évolue sans cesse.



Présidence, composition, fonctionnement *du comité* *d'éducation à la santé et à la citoyenneté*

Le chef d'établissement dans le dispositif

Il pilote, il impulse, il coordonne, il facilite.

Le CESC a une composition et un fonctionnement variables d'un établissement à l'autre. Dans tous les cas sa présidence incombe au chef d'établissement.

Constitué à l'origine de volontaires pour agir, le CESC se structure d'abord au sein de l'établissement, puis s'ouvre aux autres acteurs de l'École, et enfin, autant que de besoin, aux partenaires externes liés à l'institution.

La place accordée aux élèves et aux parents est essentielle.

Le fonctionnement rigoureux du CESC sur la planification des réunions et le suivi de la réflexion qui y est menée, restera souple sur l'organisation concrète du travail et adapté aux caractéristiques locales.

La création du CESC est soumise au vote du conseil d'administration puis portée à la connaissance de tous les membres de la communauté éducative et des partenaires.

Exemple d'un collège de taille moyenne en zone suburbaine

Président

le principal

Membres actifs

- trois élèves, un parent d'élève
- personnels de l'établissement : trois professeurs, l'infirmière, le conseiller d'éducation, un aide éducateur, un agent de service
- personnels de "proximité" : le médecin, l'assistante sociale, le conseiller d'orientation psychologue, un psychologue scolaire, un directeur d'école
- partenaires extérieurs : un conseiller municipal, un gendarme, un éducateur justice.

Fonctionnement

Dix huit personnes travaillant :

- en séances plénières trois fois par an

et

• en commissions "citoyenneté", "santé", "sécurité" réunies selon un rythme déterminé par les nécessités des actions et les disponibilités des acteurs.



Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, un outil pour la maîtrise du travail en réseau et en partenariat

L'Ecole par sa mission éducative est un acteur fort du maillage public de prévention. Elle ne peut l'être efficacement qu'à partir de la réalité quotidienne de l'établissement scolaire et de ses élèves. Le C.E.S.C est un outil privilégié pour fédérer localement les ressources de l'institution et de ses partenaires, autour d'un projet pédagogique et éducatif.

Pour donner tout leur sens aux rencontres éducatives qui viennent compléter l'enseignement ainsi qu'aux autres actions santé-citoyenneté,

→ *le CESC s'articule avec les structures existantes*

- **conseils**
conseil des délégués élèves (CDE), conseil de la vie lycéenne (CVL), conseil de zone d'éducation prioritaire (CZEP) ...
- **commissions**
commission d'hygiène et de sécurité (CHS) ...
- **comités**
comité de pilotage de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances (CPLDPD), comité départemental de prévention de la délinquance (CDPD), comité communal de prévention de la délinquance (CCPD) ...
- **groupes**
groupe opérationnel d'actions locales de sécurité (GOALS)...
- **réseaux**
réseau d'éducation prioritaire (REP)...
- **contrats**
contrat local de sécurité (CLS), contrat éducatif local (CEL)...
- **conventions**
Éducation nationale / Justice...

→ *le CESC met en synergie des compétences spécifiques*

- **à l'interne**
 - Personnels d'éducation et d'enseignement
 - Personnels des Services Spécialisés (médecins, infirmiers, assistants sociaux)
 - Personnels des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficultés
 - Conseillers d'orientation psychologues

• **à l'externe**

Personnels des services de l'État

- Action sanitaire et sociale
- Jeunesse et sports
- Justice
- Protection judiciaire de la jeunesse
- Police
- Gendarmerie
- Douanes

Elus et personnels des collectivités territoriales

Membres d'associations spécifiques

- Comité départemental d'éducation à la santé
- Comité départemental de prévention de l'alcoolisme
- ...



La citoyenneté, son apprentissage et son exercice au quotidien

Si l'Ecole n'est pas une République, elle est le lieu de construction d'une chose publique (res publica), objet de l'éducation à la citoyenneté. C'est autour de cet objet que vont se construire autonomie et responsabilisation nécessaires à l'acquisition du sens civique.

L'exercice réfléchi de la raison peut définir une éducation à la citoyenneté réussie.
Conjonction entre pratique et savoir, la citoyenneté s'acquiert en cours et en dehors des cours.

Au quotidien, la citoyenneté est une ambiance, un état d'esprit, une prise en charge par tous - adultes et élèves - de la vie en communauté dans le respect de soi et des autres. Son exercice est mesurable.

Règlement intérieur

Outil légal nécessairement passé en conseil d'administration, soumis pour contrôle de légalité au recteur. Il est opposable devant un tribunal administratif.

Charte de vie, de classe

Accord négocié par une communauté pour organiser la vie en commun. Elle s'inscrit dans le respect du cadre légal, fixé par le règlement intérieur.

Citoyen

Celui qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir sur son territoire du droit de cité et est astreint aux devoirs correspondants.

Civisme

Préférence du bien public au bien propre. (Montesquieu)

Sens civique

Sens des responsabilités et de ses devoirs.

Civilité

Observation des règles en usage dans un corps social, ensemble des attitudes qui consiste à prendre l'autre en considération et à avoir conscience de son utilité.

Indicateurs d'un exercice concret par les élèves et les personnels

clignotants "rouges"

- incivilités
- actes délictueux
- exclusions
- absentéisme
- ...

clignotants "verts"

- participation forte aux instances
- organisation de séquences festives, culturelles
- règlement des conflits
- ...

clignotants "rouges" et "verts"

- tutorat fréquent
- passages à l'infirmerie nombreux
- fréquentation forte des lieux d'écoute
- ...

Indicateurs d'un apprentissage possible pour les élèves

- Règlement intérieur
- Charte
- Médiation
- Tutorat
- Instances institutionnelles
- Lieux d'échanges
- Lieux d'écoute
- Information
- ...

Pour chaque dispositif se poseront des questions "clefs"

- construit par qui ?
- avec qui ?
- pour quoi faire ?
- comment ? quand ?
- avec quels effets ?



L'éducation à la santé, un volet de l'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la santé renvoie à l'acquisition du sens de ses droits, de ses responsabilités et de ses devoirs. Les comportements d'autrui peuvent influencer sur mon état physique, mental, social... l'inverse est vrai : "ma santé, c'est aussi celle des autres". Ainsi se révèle le lien avec le statut de citoyen, le civisme, l'éducation à la citoyenneté.

Pour mettre en œuvre une stratégie qui - impliquant tous les acteurs de la communauté - situe l'individu au sein de la "res publica", l'éducateur développera une démarche de santé communautaire, fondée notamment sur l'*ethnologie*.

Il s'agit à partir des représentations de "bien être" d'un groupe et des besoins qu'il exprime pour "se sentir mieux" de répondre aux objectifs de santé publique qui se réfèrent à l'*épidémiologie*, aux besoins repérés, ainsi qu'aux mesures prises par l'état pour protéger la santé des citoyens.

Ainsi les actions devront trouver un point d'équilibre entre ce qui est observé et ce qui est ressenti et s'appuyer sur ce qui est recevable pour aller vers ce qui est nécessaire.



Ethnologie

Étude des sociétés dans l'ensemble de leurs manifestations coutumières, politiques, religieuses et économiques, comme dans leur histoire particulière.



Epidémiologie

Branche de la médecine qui étudie les différents facteurs intervenants dans l'apparition et l'évolution des maladies.

Un exemple qui illustre le défi français du passage d'une culture de soins individuels à une culture de prévention précoce par l'éducation

L'alcool "tue", engendre des désordres publics mais a une image positive de convivialité assortie souvent d'un déni de sa propre consommation.

La consommation éclairée d'alcool, c'est-à-dire faite à partir de choix et en posant des limites, est un objectif national.

L'enseignant, sans forcément le vivre comme tel, contribue à ce processus de la maternelle au lycée. Dans sa classe, par sa pédagogie, il crée les conditions de réussite des actions de santé ("être bien dans son corps et dans sa tête") et de citoyenneté ("respect de soi, respect des autres") où sont largement impliqués l'ensemble des membres de la communauté éducative. Pour bonifier cet existant, trois axes sont à privilégier :

- une interaction forte "classe - vie scolaire"
- une mise en synergie de tous les personnels de l'École
- un travail maîtrisé avec les partenaires extérieurs.

Quelques "incontournables" pour se familiariser avec l'éducation à la santé

- Etablir un constat de situation
- Poser une problématique
- Cerner un effet recherché
- Fixer des objectifs
- Les décliner en actions
- Choisir les partenaires
- Evaluer l'impact des actions par rapport à l'effet recherché



La prévention, une action dans la continuité

Ce que disent les programmes officiels

Les compétences à développer de l'école maternelle au collège :

- découvrir son corps
- découvrir et respecter des règles de vie et d'hygiène
- observer, comprendre les fonctions de nutrition, les fonctions motrices et identifier les conséquences de l'hygiène de vie
- prendre conscience du devoir de respecter les autres et du droit au respect de soi-même
- apprendre à respecter des règles de sécurité
- prévenir et protéger pour agir en fonction d'un risque reconnu
- vivre ensemble, écouter, s'exprimer, communiquer et argumenter afin d'être capable de discernement, responsable et autonome
- connaître ses droits et les recours possibles en cas de menace.

Des actions construites dans le temps

L'éducation à la santé et à la citoyenneté doit s'inscrire dans un projet global de la maternelle jusqu'au lycée. Toutes les circonstances de la vie scolaire s'y prêtent : temps d'accueil, d'enseignement, d'accompagnement, organisation du cadre et des rythmes de vie.

Chaque personnel de l'Éducation nationale contribue dans son domaine à favoriser le dialogue, à enseigner le respect des règles de vie en groupe, à développer des attitudes positives dans des démarches valorisantes.

Concepts clés

- identification des besoins et définitions des moyens en référence aux politiques nationales et aux programmes officiels
- articulation indispensable entre les projets santé, sécurité et citoyenneté
- complémentarité des missions des différents personnels de la communauté éducative. Implication des élèves et des familles.

Du partenariat utile à une relation nécessaire

La généralisation de l'éducation à la santé et à la citoyenneté suppose une liaison forte entre les enseignements primaires et secondaires. L'outil à privilégier est le CESC.

Cette liaison peut s'organiser ainsi :

- établir un diagnostic de l'établissement ou du secteur à partir d'indicateurs concernant les besoins des élèves, les caractéristiques de l'environnement, les priorités locales

- assurer la coordination et le suivi des interventions des différents partenaires

- établir une évaluation annuelle des actions menées.

Des projets depuis la maternelle jusqu'à la fin de la scolarité

Divers thèmes peuvent servir de supports pour atteindre les objectifs visés :

- respect de soi/ respect des autres
- équilibre et cadre de vie
- sécurité et environnement
- éducation à la sexualité



Se documenter

Sur un plan général

Consultez la rubrique "bibliographie" :

Au niveau départemental

Complétez utilement votre information, notamment pour les expériences de proximité auprès du groupe départemental de pilotage des CESC.

Coordonnateur

Mme LHERMITTE

Inspectrice de l'Éducation nationale Information Orientation

Inspection Académique - 6 et 8 Place du Champ de Mars - 22023 Saint Brieuc cedex 1

Tél. 02 96 60 70 39

Fax 02 96 60 70 21

Composition du groupe

- Chefs d'établissement
 - M. CAMUS
Principal
 - M. LEBRIS
Proviseur
 - M. MERIAUX
Proviseur Conseiller DAFI
- Médecin
 - Docteur JAFFRES
Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique
- Infirmière
 - Mme LE GUYON
Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique
- Assistante sociale
 - Mme OGIER
Assistante Sociale Responsable Départementale Conseillère Technique

Localement

Référez-vous à votre répertoire personnel.



Se former

De façon générale, les plans de formation continue vous proposent des stages courts qui permettent une approche des problématiques actuelles.

De façon spécifique, en réponse aux besoins de votre communauté scolaire, vous pourrez faire appel :

- au groupe des "personnes ressources CESC"
Elles interviennent à votre demande auprès de tout ou partie de l'équipe éducative pour vous aider à créer et à pérenniser le CESC par une information, des conseils, un accompagnement.
- à l'EDAP (équipe départementale d'animation pédagogique).

Composition du groupe de personnes ressources CESC

- | | |
|--|---|
| • Mme BOURGET
<i>Inspectrice de l'Éducation nationale</i> | • Mme LHERMITTE
<i>Inspectrice de l'Éducation Nationale Information Orientation</i> |
| • Mme BROUARD
<i>Conseillère Principale d'Éducation</i> | • M. LE TROQUER
<i>Enseignant</i> |
| • M. CAMUS
<i>Principal</i> | • M. MERIAUX
<i>Proviseur</i> |
| • Mme GOASGUEN
<i>Assistante Sociale</i> | • Mme NOWAK
<i>Médecin</i> |
| • Mme HUGUENIN
<i>Enseignante</i> | • Mme OGIER
<i>Assistante Sociale Responsable Départementale Conseillère Technique</i> |
| • Mme JAFFRES
<i>Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique</i> | • Mme POILVERT
<i>Enseignante</i> |
| • Mme LE GUYON
<i>Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique</i> | • Mme URVOY
<i>Infirmière</i> |

Contacts

Coordonnateur CESC
Mme LHERMITTE
Inspectrice de l'Éducation Nationale Information Orientation Inspection Académique
6 et 8 Place du Champ de Mars
22023 Saint Brieuc cedex 1
Tél. 02 96 60 70 39
Fax 02 96 60 70 21

Conseiller DAFI

M. MERIAUX
Proviseur
Lycée Professionnel Jules Verne
Route de Corlay
22205 Guingamp
Tél. 02 96 43 71 32
Fax 02 96 44 06 35



Financer son projet

Vous connaissez certaines sources de financement :

- fonds propres de l'établissement
- crédits de l'état : crédits MILDT Éducation nationale
crédits régionalisés de promotion de la santé
- subventions des collectivités territoriales avec lesquelles vous travaillez (région, département, commune)

Vous souhaitez obtenir des éléments complémentaires d'information pour maîtriser les procédures ou élargir vos sources de financement, adressez-vous à :

Mme JAFFRES

*Médecin Responsable Départemental Conseiller
Technique*
20 rue Notre Dame - 22000 Saint Brieuc
Tél. 02 96 62 18 65
Fax 02 96 62 18 34

Mme LE GUYON

*Infirmière Responsable Départementale Conseillère
Technique*
20 rue Notre Dame - 22000 Saint Brieuc
Tél. 02 96 62 18 65
Fax 02 96 62 18 34

Mme OGIER

*Assistante Sociale Responsable Départementale
Conseillère Technique*
20 rue Notre Dame - 22000 Saint Brieuc
Tél. 02 96 62 18 65
Fax 02 96 62 18 34

Coordonnateur
CESC

Mme LHERMITTE

*Inspectrice de l'Éducation nationale Information
Orientation*
Inspection Académique - 6 et 8 Place du Champ de Mars
22023 Saint Brieuc cedex 1
Tél. 02 96 60 70 39
Fax 02 96 60 70 21



Faire appel à des partenaires extérieurs

Pour chaque action, le choix des partenaires extérieurs est déterminé à partir de l'effet recherché, des apports mutuels potentiels et vient enrichir les compétences mobilisées au sein de l'institution.

Services de l'état

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

1 rue du Parc
22000 Saint Brieuc
Tél. 02 96 62 08 09

Tribunal de Grande Instance

allée des Promenades
22000 Saint Brieuc
Tél. 02 96 62 30 00

10 place Centre
22200 Guingamp
Tél. 02 96 40 60 70

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

4 boulevard Charner
22022 Saint Brieuc cedex
Tél. 02 96 78 61 62

Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

60 bis, rue Notre Dame
22022 Saint Brieuc cedex
Tél. 02 96 33 50 31

Police Nationale - Direction départementale de la sécurité publique

1 bis bd Waldeck Rousseau
22000 Saint Brieuc
Tél. 02 96 77 29 00

Gendarmerie Nationale

30 rue de la Gare
22000 Saint Brieuc
Tél. 02 96 01 50 00

Douanes

15 rue de Genève
22000 Saint Brieuc
Tél. 02 96 61 35 18

Collectivités territoriales

Conseil Régional de Bretagne Direction des établissements d'enseignement

283 avenue du Général Patton
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 27 10 10

Conseil Général

11 place du Général de Gaulle
22023 Saint Brieuc cedex 1
Tél. 02 96 62 62 62

Mairie : référez-vous à votre
répertoire personnel



Faire appel à des partenaires extérieurs (suite)

Secteur hospitalier Adressez-vous à :
Mme JAFFRES
Médecin Responsable
Départementale Conseiller
Technique
 20 rue Notre Dame
 22000 Saint Brieuc
 Tél. 02 96 62 18 65

Caisse d'assurance maladie **CRAM** Service d'Education Sanitaire
 236 rue de Chateaugiron
 35030 Rennes cedex 9
 Tél. 02 99 26 74 74

CPAM
 106 boulevard Hoche 22000
 Saint Brieuc
 Tél. 02 96 01 44 44

Secteur Associatif : **Comité Départemental d'Education pour la Santé**
 les "indispensables" (CODES)
 Centre Louis Guilloux
 12 rue du Vau Méno
 22000 Saint Brieuc
 Tél. 02 96 78 46 99

Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme
 (CDPA)
 Centre médico-social "Abel
 Violette"
 76 B rue de Quintin
 22021 Saint Brieuc cedex
 Tél. 02 96 60 80 67

Pour toute information complémentaire , concernant notamment les perspectives de partenariat avec le secteur associatif très diversifié, adressez-vous à :

Mme JAFFRES
Médecin Responsable
Départementale Conseiller
Technique
 20 rue Notre Dame
 22000 Saint Brieuc
 Tél. 02 96 62 18 65

Mme LE GUYON
Infirmière Responsable
Départementale Conseiller
Technique
 20 rue Notre Dame
 22000 Saint Brieuc
 Tél. 02 96 62 18 65

Mme OGIER
Assistante Sociale
Responsable Départementale
Conseiller Technique
 20 rue Notre Dame
 22000 Saint Brieuc
 Tél. 02 96 62 18 65

qui vous apporteront les renseignements utiles sur le statut juridique de la structure concernée, ses objectifs, la compatibilité de ses modalités d'intervention avec une démarche pédagogique et éducative.



répertoire personnel

structure

adresse

téléphone

Form with horizontal lines for writing, organized into three columns: structure, adresse, and téléphone.



Se documenter

Sur un plan général

Consultez la rubrique "bibliographie" :

Au niveau départemental

Complétez utilement votre information, notamment pour les expériences de proximité auprès du groupe départemental de pilotage des CESC.

Coordonnateur

M. GUERULT

Inspecteur d'Académie Adjoint

*Inspection Académique - 1 boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 98 98 08

Fax 02 98 98 98 09

Composition du groupe

- Inspectrice de l'Éducation nationale
Mme DIDIERJEAN
- Chefs d'établissement et adjoints
Mme CAFFIERS - *Provisur adjoint*
M. DEBRAY - *Provisur adjoint*
M. DELARBRE - *Principal adjoint*
M. LE TIRILLY - *Principal adjoint*
- Médecin
Mme SEZNEC - *Médecin Responsable
Départementale Conseiller Technique*
- Infirmière
Mme PAUGAM - *Infirmière Responsable
Départementale Conseillère Technique*
- Assistante Sociale
Mme RANDY - *Assistante Sociale Responsable
Départementale Conseillère Technique*
- Conseillère Principal d'Éducation
Mme LOZACH
- Administratifs
Mme HOUEIX - *Chef de division*
Mme LE CORRE

Localement

Référez-vous à votre répertoire personnel.



Se former

De façon générale, les plans de formation continue vous proposent des stages courts qui permettent une approche des problématiques actuelles.

De façon spécifique, en réponse aux besoins de votre communauté scolaire, vous pourrez faire appel :

- au groupe des "personnes ressources CESC"
Elles interviennent à votre demande auprès de tout ou partie de l'équipe éducative pour vous aider à créer et à pérenniser le CESC par une information, des conseils, un accompagnement.
- à l'EDAP (équipe départementale d'animation pédagogique).

Composition du groupe de personnes ressources CESC

- | | |
|---|---|
| • M. BIZIEN
<i>Assistant social</i> | • Mme LOZACH
<i>Conseillère Principale d'Education</i> |
| • M. CLABON
<i>Inspecteur de l'Education Nationale</i> | • M. PONTENIER
<i>Conseiller Principal d'Education</i> |
| • Mme GOZZI
<i>Conseillère d'Orientation Psychologue</i> | • Mme SEVERE
<i>Assistante sociale</i> |
| • Mme HENRY
<i>Assistante sociale</i> | • Docteur SEZNEC
<i>Médecin Responsable Départemental - Conseiller Technique</i> |
| • Mme HERRY
<i>Assistante sociale</i> | • M. ULLMAN
<i>Enseignant</i> |
| • Mme KERLEAU
<i>Infirmière</i> | • M. VINCENT
<i>Proviseur</i> |
| • M. LE BOUEC
<i>Conseiller Principal d'Education</i> | |
| • M. LOLLIER
<i>Enseignant</i> | |

Contacts

Coordonnateur CESC

M. GUERAULT
*Inspecteur d'Académie Adjoint
Inspection Académique
1 boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9
Tél. 02 98 98 98 08
Fax 02 98 98 98 09*

Conseiller DAFI

Mr WILS
*Inspecteur de l'Education Nationale adjoint
Inspection Académique
1 boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9
Tél. 02 98 98 98 18
Fax 02 98 98 98 00*



Financer son projet

Vous connaissez certaines sources de financement :

- fonds propres de l'établissement
- crédits de l'état : crédits MILDT Éducation Nationale
crédits régionalisés de promotion de la santé
- subventions des collectivités territoriales avec lesquelles vous travaillez (région, département, commune)

Vous souhaitez obtenir des éléments complémentaires d'information pour maîtriser les procédures ou élargir vos sources de financement, adressez-vous à :

Mme SEZNEC

*Médecin Responsable Départemental Conseiller
Technique*

*Inspection Académique - 1 boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 64 15 25

Mme PAUGAM

*Infirmière Responsable Départementale Conseillère
Technique*

*Inspection Académique - 1 boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 64 15 22

Mme RANDY

*Assistante Sociale Responsable Départementale
Conseillère Technique*

*Inspection Académique - 1 boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 64 15 26

Coordonnateur
CESC

M. GUERULT

Inspecteur d'Académie Adjoint

*Inspection Académique - 1. Boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 98 98 08



Faire appel à des partenaires extérieurs

Pour chaque action, le choix des partenaires extérieurs est déterminé à partir de l'effet recherché, des apports mutuels potentiels et vient enrichir les compétences mobilisées au sein de l'institution.

Services de l'état

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

13 rue de la Palestine
29196 Quimper cedex
Tél. 02 98 64 99 00

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Cité administrative de Ty Nay
5 boulevard du Finistère
29324 Quimper cedex
Tél. 02 98 64 50 50

Tribunal de Grande Instance

32 rue Denver
29601 Brest cedex
Tél. 02 98 33 78 00

6, allée du Loan Ben
29201 Morlaix cedex
Tél. 02 98 62 10 00

48, quai de l'Odéon
29000 Quimper
Tél. 02 98 82 88 00

Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

1 avenue du Braden - Bât B
29196 Quimper cedex
Tél. 02 98 52 24 60

Police Nationale - Sécurité publique du Finistère

3 rue Théodore Le Hars
29107 Quimper cedex
Tél. 02 98 90 15 41

Gendarmerie Nationale

12 place de la Tour d'Auvergne
29107 Quimper cedex
Tél. 02 98 55 80 80

Douanes

26 boulevard de Bretagne
29000 Quimper
Tél. 02 98 55 04 19

5, rue Jean Macé
29200 Brest
Tél. 02 98 80 02 80

Collectivités territoriales

Conseil Régional de Bretagne Direction des établissements d'enseignement

283 avenue du Général Patton
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 27 10 10

Conseil Général

32 Boulevard Duplex
29196 Quimper cedex
Tél. 02 98 76 20 20

Mairie : référez-vous à votre répertoire personnel.



Faire appel à des partenaires extérieurs (suite)

Secteur hospitalier Adressez-vous à : *Inspection Académique*
 Mme SEZNEC *1 boulevard du Finistère*
Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique *29558 Quimper cedex 9*
 Tél. 02 98 64 15 25

Caisse d'assurance maladie **CRAM** **CPAM**
 Service d'Education Sanitaire Service de Prévention
236. rue de Chateaugiron *18 rue République*
35030 Rennes cedex 9 *29000 Quimper*
 Tél. 02 99 26 74 74 Tél. 02 98 76 41 01

Secteur Associatif : les "indispensables" **Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES)** **Sauvegarde de l'Enfance**
2 rue Edith Cavell *14 rue de Maupertuis*
29000 Quimper *29200 Brest*
 Tél. 02 98 95 05 05 Tél. 02 98 42 19 42

Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA)
16 place Saint Corentin
29000 Quimper
 Tél. 02 98 95 79 90

Pour toute information complémentaire, concernant notamment les perspectives de partenariat avec le secteur associatif très diversifié, adressez-vous à :

Mme SEZNEC
Médecin
Responsable Départemental
Conseiller Technique
Inspection Académique
1 boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9
 Tél. 02 98 64 15 25

Mme PAUGAM
Infirmière
Responsable Départementale
Conseillère Technique
Inspection Académique
1 boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9
 Tél. 02 98 64 15 22

Mme RANDY
Assistante Sociale
Responsable Départementale
Conseillère Technique
Inspection Académique
1 boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9
 Tél. 02 98 64 15 26

qui vous apporteront les renseignements utiles sur le statut juridique de la structure concernée, ses objectifs, la compatibilité de ses modalités d'intervention avec une démarche pédagogique et éducative.



Se documenter

Sur un plan général

Consultez la rubrique "bibliographie" :

Au niveau départemental

Complétez utilement votre information, notamment pour les expériences de proximité, auprès du groupe départemental de pilotage des CESC.

Coordonnateur

Mme SCHERRER-ALAÏS

Assistante Sociale Responsable Départementale Conseillère Technique

*Inspection Académique - 1 quai Dujardin
35031 Rennes cedex*

Tél. 02 99 25 10 58 - Fax 02 99 25 10 13

Composition du groupe

- Inspecteurs de l'Éducation nationale et conseillers pédagogiques
 - M. BARBIER - *Conseiller pédagogique*
 - Mme GOUY-YOTEAU - *IEN*
 - M. SALAÛN - *IEN Conseiller DAFI*
- Chefs d'établissement et adjoints
 - M. BERTRAND - *Principal Coordonnateur Prévention Bassin de Vitré*
 - M. DOSTAL - *Principal Coordonnateur Prévention Bassin de Rennes Sud*
 - M. HUVE - *Principal Coordonnateur Prévention Bassin de Saint Malo*
 - M. MORDELET - *Proviseur adjoint Coordonnateur Prévention Bassin de Fougères*
 - Mme PASGRIMAUD - *Proviseur adjoint Coordonnateur Prévention Bassin de Redon*
 - Mme SOULIMANT - *Proviseur adjoint Coordonnateur Prévention Bassin de Rennes Nord*
- Médecin
 - Mme HELEINE - *Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique*
- Infirmière
 - Mme CHAPELLE - *Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique*
- Administratifs
 - M. PLESTAN - *Chef de division*
 - M. TREBILLON - *Chef de division*

Localement

Référez-vous à votre répertoire personnel.



Se former

De façon générale, les plans de formation continue vous proposent des stages courts qui permettent une approche des problématiques actuelles.

De façon spécifique, en réponse aux besoins de votre communauté scolaire, vous pourrez faire appel :

- au groupe des "personnes ressources CESC"
Elles interviennent à votre demande auprès de tout ou partie de l'équipe éducative pour vous aider à créer et à pérenniser le CESC par une information, des conseils, un accompagnement.
- à l'EDAP (équipe départementale d'animation pédagogique).

Composition du groupe de personnes ressources CESC

- | | |
|--|--|
| • Mme CHAPELLE
<i>Infirmière Responsable
Départementale
Conseillère Technique</i> | • Mme HUE
<i>Enseignante</i> |
| • Mme CORBEL
<i>Assistante sociale</i> | • Mme PASGRIMAUD
<i>Proviseur adjoint</i> |
| • Mme COZ
<i>Conseillère Principale
d'Education</i> | • M. ROUQUETTE
<i>Proviseur</i> |
| • Mme DELEFOSSE
<i>Médecin</i> | • M. SALAUN
<i>Inspecteur de l'Éducation
nationale Conseiller DAFI</i> |
| • Mme DREAN
<i>Infirmière</i> | • Mme SCHERRER-ALAÏS
<i>Assistante Sociale
Départementale
Conseillère Technique</i> |
| • Mme HELEINE
<i>Médecin Responsable
Départemental Conseiller
Technique</i> | • Mme SOULIMANT
<i>Proviseur adjoint</i> |

Contacts

Coordonnateur CESC
Mme SCHERRER-ALAÏS
*Assistante Sociale Responsable
Départementale Conseillère
Technique*
Inspection Académique
1 quai Dujardin
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 25 10 58
Fax 02 99 25 10 13

Conseiller DAFI
Mr SALAÛN
*Inspecteur de l'Éducation
nationale*
Inspection Académique
1 quai Dujardin
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 25 10 14
Fax 02 99 25 11 49



Financer son projet

Vous connaissez certaines sources de financement :

- fonds propres de l'établissement
- crédits de l'état : crédits MILDT Education nationale
crédits régionalisés de promotion de la santé
- subventions des collectivités territoriales avec lesquelles vous travaillez (région, département, commune)

Vous souhaitez obtenir des éléments complémentaires d'information pour maîtriser les procédures ou élargir vos sources de financement, adressez-vous à :

Mme HELEINE

*Médecin Responsable Départemental Conseiller
Technique*

*Inspection Académique – 1 quai Dujardin
35031 Rennes cedex*

Tél. 02 99 25 10 56

Fax 02 99 25 10 13

Mme CHAPELLE

*Infirmière Responsable Départementale Conseillère
Technique*

*Inspection Académique – 1 quai Dujardin
35031 Rennes cedex*

Tél. 02 99 25 11 33

Fax 02 99 25 10 13

Coordonnateur
CESC

Mme SCHERRER-ALAÏS

*Assistante Sociale Responsable Départementale
Conseillère Technique*

*Inspection Académique – 1 quai Dujardin
35031 Rennes cedex*

Tél. 02 99 25 10 58

Fax 02 99 25 10 13



Faire appel à des partenaires extérieurs

Pour chaque action, le choix des partenaires extérieurs est déterminé à partir de l'effet recherché, des apports mutuels potentiels et vient enrichir les compétences mobilisées au sein de l'institution.

Services de l'état

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
4 avenue du Bois Labbé
35043 Rennes cedex
Tél. 02 99 25 24 00

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
ZAC Beaugerard
13 avenue de Cucillé
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 02 18 00

Tribunal de Grande Instance de Rennes
Cité Judiciaire
7 rue Pierre Abélard
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 65 37 37

Tribunal de Grande Instance de Saint Malo
1 place Saint Aaron
35412 Saint-Malo cedex
Tél. 02 99 20 20 20

Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
24 avenue des Français Libres
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 31 36 37

Police Nationale
22 boulevard de la Tour d'Auvergne
35043 Rennes cedex
Tél. 02 99 65 00 22

Service Régional de la Police Judiciaire
22 boulevard de la Tour d'Auvergne
35043 Rennes cedex
Tél. 02 99 79 87 87

Gendarmerie Nationale – Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile
Caserne Marguerite
85 boulevard Clémenceau
35032 Rennes cedex
Tél. 02 99 32 52 36

Brigade de Gendarmerie de Redon
6 rue Riaudaie
35603 Redon cedex
Tél. 02 99 72 16 28

Douanes Division de Saint-Malo
85 avenue des Portes Cartier
35404 Saint-Malo cedex
Tél. 02 99 40 63 30

Collectivités territoriales

Conseil Régional de Bretagne - Direction des établissements d'enseignement
283 avenue du Général Patton
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 27 10 10

Conseil Général
1 avenue de la Préfecture
35042 Rennes cedex
Tél. 02 99 02 35 35

Mairie : référez-vous à votre répertoire personnel.



Faire appel à des partenaires extérieurs (suite)

Secteur hospitalier

Adressez-vous à :
Mme HELEINE
*Médecin Responsable
Départementale Conseiller
Technique*

*Inspection Académique
1 quai Dujardin
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 25 10 56*

Caisse d'assurance maladie

CRAM
Service d'Education Sanitaire
*236 rue de Chateaugiron
35030 Rennes cedex 9
Tél. 02 99 26 74 74*

CPAM
Service Promotion de la Santé
*Cours des Alliés
35024 Rennes
Tél. 02 99 29 43 66*

Secteur Associatif : les "indispensables"

Comité Départemental d'Éducation Sanitaire et Sociale (CODESS)
*1 place du Maréchal Juin
35000 Rennes
Tél. 02 99 67 10 50*

Association d'Aide aux Toxicomanes, de Prévention et de Formation (ATPF)
*8 rue Alain Gerbault
35000 Rennes
Tél. 02 99 30 82 70*

Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA)
*3 allée René Hïrel
35000 Rennes
Tél. 02 99 31 58 55*

Centre d'Information et de Ressources sur les Drogues et les Dépendances
*21 rue Victor Hugo
35000 Rennes
Tél. 02 23 20 14 60*

Pour toute information complémentaire, concernant notamment les perspectives de partenariat avec le secteur associatif très diversifié, adressez-vous à :

Mme HELEINE
*Médecin Responsable
Départementale Conseiller
Technique
Inspection Académique
1 quai Dujardin
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 25 10 56*

Mme CHAPELLE
*Infirmière Responsable
Départementale Conseillère
Technique
Inspection Académique
1 quai Dujardin
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 25 11 33*

Mme SCHERRER-ALAÏS
*Assistante Sociale
Responsable Départementale
Conseillère Technique
Inspection Académique
1 Quai Dujardin
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 25 10 58*

qui vous apporteront les renseignements utiles sur le statut juridique de la structure concernée, ses objectifs, la compatibilité de ses modalités d'intervention avec une démarche pédagogique et éducative.



répertoire personnel

structure

adresse

téléphone

A large grid for data entry, consisting of 20 horizontal rows. Each row is divided into three columns: 'structure', 'adresse', and 'téléphone'. The 'téléphone' column is shaded light grey. The grid is currently empty.



Se documenter

Sur un plan général

Consultez la rubrique "bibliographie" :

Au niveau départemental

Complétez utilement votre information, notamment pour les expériences de proximité auprès du groupe départemental de pilotage des CESC.

Coordonnateur

Mme LELAN

Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique

Service Promotion de la Santé en faveur des élèves

12 bis rue Richemont 56000 Vannes

Tél. 02 97 42 47 63 - Fax 02 97 69 00 19

Composition du groupe

- Inspecteur d'Académie Adjoint
M. RONCERAY - *Conseiller DAFI*
- Inspectrice de l'Education Nationale
Mme COTTY - *Correspondant CESC Bassin de Pontivy*
- Chefs d'établissement
M. DANGUILLAUME - *Principal, Correspondant CESC Bassin de Ploërmel*
M. MONCHAUX - *Principal, Correspondant CESC Bassin de Lorient*
- Médecin
Mme RABILLER - *Correspondant CESC Bassin d'Auray*
- Infirmière
Mme DREVAL - *Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique*
- Assistantes sociales
Mme GAY - *Correspondant CESC Bassin de vannes*
Mme VESSIER - *Assistante Sociale Responsable Départementale Conseillère Technique*
- Conseiller Principal d'Education
Mme LACONI - EDAP
- Enseignante
Mme CARLON - EDAP
Mme JOLY - EDAP

Localement

Référez-vous à votre répertoire personnel.



Se former

De façon générale, les plans de formation continue vous proposent des stages courts qui permettent une approche des problématiques actuelles.

De façon spécifique, en réponse aux besoins de votre communauté scolaire, vous pourrez faire appel :

- au groupe des "personnes ressources CESC"
Elles interviennent à votre demande auprès de tout ou partie de l'équipe éducative pour vous aider à créer et à pérenniser le CESC par une information, des conseils, un accompagnement.
- à l'EDAP (équipe départementale d'animation pédagogique).

Composition du groupe de personnes ressources CESC

- | | |
|---|---|
| • M. CHEREAU
<i>Inspecteur de l'Education Nationale</i> | • M. LERAT
<i>Principal</i> |
| • M. GUILLERY
<i>Inspecteur de l'Education Nationale</i> | • M. MALLARD
<i>Conseiller pédagogique</i> |
| • Mme JACQUEMIN
<i>Médecin</i> | • Mme PERAN
<i>Assistante sociale</i> |
| • Mme JAMBON
<i>Médecin</i> | • Mme PERESSE
<i>Proviseur</i> |
| • Mme JAOUEN
<i>Assistante sociale</i> | • M. RANNOU
<i>Inspecteur de l'Education Nationale</i> |
| • M. LAURENT
<i>Principal</i> | • M. RANNOU
<i>Principal</i> |
| • Mme LE DOUARIN
<i>Assistante sociale</i> | • Mme RAULT
<i>Infirmière</i> |
| • Mme LE MESTE
<i>Infirmière</i> | • M. VILLERBU
<i>Assistant social</i> |

Contacts

Coordonnateur CESC
Mme LELAN
Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique
Service Promotion de la Santé
12 bis, rue Richemont
56000 Vannes
Tél. 02 97 42 47 63
Fax 02 97 69 00 19

Conseiller DAFI
M. RONCERAY
Inspecteur d'Académie Adjoint
Inspection Académique
Cité Administrative
13 avenue Saint Symphorien -
56019 Vannes cedex
Tél. 02 97 01 86 62
Fax 02 97 01 86 58



Financer son projet

Vous connaissez certaines sources de financement :

- fonds propres de l'établissement
- crédits de l'état : crédits "MILDT Éducation nationale", crédits régionalisés de promotion de la santé
- subventions des collectivités territoriales avec lesquelles vous travaillez (région, département, commune)

Vous souhaitez obtenir des éléments complémentaires d'information pour maîtriser les procédures ou élargir vos sources de financement, adressez-vous à :

Mme DREVAL

Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique

Service Promotion de la Santé en faveur des Elèves
12 bis rue Richemont
56000 Vannes
Tél. 02 97 42 47 63
Fax 02 97 69 00 19

Mme VESSIER

Assistante sociale Responsable Départementale Conseillère Technique

Inspection Académique - Cité Administrative
13 avenue Saint Symphorien - 56019 Vannes cedex
Tél. 02 97 01 86 76
Fax 02 97 01 86 94

*Coordonnateur
CESC*

Mme LELAN

Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique

Service Promotion de la Santé en faveur des Elèves
12 bis rue Richemont
56000 Vannes
Tél. 02 97 42 47 63
Fax 02 97 69 00 19



Faire appel à des partenaires extérieurs

Pour chaque action, le choix des partenaires extérieurs est déterminé à partir de l'effet recherché, des apports mutuels potentiels et vient enrichir les compétences mobilisées au sein de l'institution.

Services de l'état

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
Rue Montaigne
56019 Vannes cedex
Tél. 02 97 46 29 29

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
32 boulevard de la résistance
56019 Vannes cedex
Tél. 02 97 54 77 00

Tribunal de Grande Instance
Rue Maître Pierre Esvelin
56100 Lorient
Tél. 02 97 84 12 50
22 place de la République
56019 Vannes
Tél. 02 97 43 77 00

Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
4 rue Colonel Pobeguin 56000 Vannes
Tél. 02 97 42 49 70

Police Nationale
13 boulevard de la Paix
56000 Vannes
Tél. 02 97 68 33 33

Gendarmerie Nationale
2 place de la Libération
56000 Vannes
Tél. 02 97 54 75 00

Douanes
36 avenue Paul Cezanne
56000 Vannes
Tél. 02 97 63 33 28

Collectivités territoriales

**Conseil Régional de Bretagne
Direction des établissements d'enseignement**
283 avenue du Général Patton
35031 Rennes cedex
Tél. 02 99 27 10 10

Conseil Général
Rue Saint Tropez
56009 Vannes cedex
Tél. 02 97 54 80 00

Mairie : référez-vous à votre répertoire personnel.



Faire appel à des partenaires extérieurs (suite)

Secteur hospitalier Adresserez-vous à : *Service Promotion de la Santé en faveur des Elèves*
 Mme LELAN *12 bis rue Richemont*
Médecin Responsable *56000 Vannes*
Départemental Conseiller *Tél. 02 97 42 47 63*
Technique

Caisse d'assurance maladie **CRAM** *CPAM*
 Service d'Education Sanitaire *37 boulevard de la Paix*
236 rue de Chateaugiron *56000 Vannes*
35030 Rennes cedex 9 *Tél. 02 97 01 56 56*
 Tél. 02 99 26 74 74

Secteur Associatif : **Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES)** *Soins Prévention Information Drogue (SPID)*
 les "indispensables" *Hôpital Bretagne Atlantique* *47 rue Ferdinand le Dressay*
56017 Vannes cedex *56000 Vannes*
 Tél. 02 97 01 43 71 *Tél. 02 97 01 34 18*
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA) *15 rue Paul Guieysse*
2 rue Marcellin Berthelot *56100 Lorient*
56000 Vannes *Tél. 02 97 21 47 71*
 Tél. 02 97 63 86 86 **Info Jeunes 56**
39 bis rue Albert 1^{er}
56000 Vannes
 Tél. 02 97 46 40 71

Pour toute information complémentaire, concernant notamment les perspectives de partenariat avec le secteur associatif très diversifié, adressez-vous à :

Mme LELAN
Médecin Responsable
Départemental Conseiller
Technique
Service Promotion de la Santé
en faveur des Elèves
12 bis rue Richemont
56000 Vannes
 Tél. 02 97 42 47 63

Mme LE GUYON
Infirmière Responsable
Départementale Conseillère
Technique
Service Promotion de la Santé
en faveur des Elèves
12 bis rue Richemont
56000 Vannes
 Tél. 02 97 42 47 63

Mme VESSIER
Assistante Sociale
Responsable Départementale
Conseillère Technique
Inspection Académique
13 avenue Saint Symphorien
56019 Vannes cedex
 Tél. 02 97 01 86 48

qui vous apporteront les renseignements utiles sur le statut juridique de la structure concernée, ses objectifs, la compatibilité de ses modalités d'intervention avec une démarche pédagogique et éducative.



Bibliographie

Le projet académique 2000-2003 insiste pour "préparer l'avenir professionnel et citoyen des jeunes" sur l'importance de :

- "développer des dispositifs permettant l'exercice de la responsabilité de l'apprentissage de la démocratie " (page 24 du projet)
- "renforcer la politique de prévention et améliorer les conditions de vie des élèves au sein de l'établissement scolaire" (page 26 du projet)

Ces deux orientations directement liées au CESC affirment la volonté académique de faire prendre vie aux textes qui fondent la politique nationale de prévention.

Textes clefs incontournables

- Loi n°98.657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Titre II – Chapitre V "droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture" articles 140 à 149 (JO du 31 juillet 1998)
- Circulaire n°97.1223 du 23 mai 1997 "mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel" (BO n°22 du 29 mai 1997)
- Circulaire n°98.108 du 1^{er} juillet 1998 "prévention des conduites à risques et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté" (BO n°28 du 9 juillet 1998)
- Circulaire n°98.140 du 7 juillet 1998 "éducation à la citoyenneté dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire" (BO n°29 du 16 juillet 1998)
- Circulaire n°98.237 du 24 novembre 1998 "orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège" (BO n°45 du 3 décembre 1998)
- BO hors série n°9 du 4 novembre 1999 "repères pour la prévention des conduites à risques"

Ouvrages de référence

Outils pédagogiques

Services nationaux d'aide téléphonique

Consultez le BO hors série n°9 du 4 novembre 1999 - volume II (pages 52 à 55)

Site internet de la MILDT

<http://www.drogues.gouv.fr>



Annexes

- Sommaires du BO hors série n°9 du 4 novembre 1999
“Repères pour la prévention des conduites à risques”



VOL. 1 : GUIDE PRATIQUE

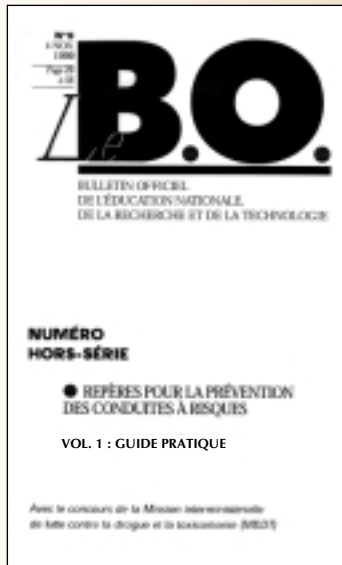


VOL. 2 : GUIDE THÉORIQUE

- Note de cadrage académique du 4 mai 2000



Annexes - 80 Hors série n°9 (suite)



VOLUME 1

GUIDE PRATIQUE "REPÈRES" POUR LA PRÉVENTION
DES CONDUITES À RISQUES
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
Circulaire n°99-175 du 2-11-1999
(NOR : SCOE9902434C)

OBJECTIFS ET CLÉS POUR AGIR POUR UNE POLI- TIQUE DE PRÉVENTION À L'ÉCOLE

1.1 Comportements qui posent problème

- 1.1.1 Un élève de 4^{ème} dont l'arrivée est récente dans l'établissement refuse de travailler [...] commet des actes de violence
- 1.1.2 Des élèves d'une classe de 1ère découvrent au retour des vacances qu'un de leurs camarades s'est suicidé
- 1.1.3 Un élève de seconde, en situation d'échec, bizute ses camarades

1.2 Absentéisme

- 1.2.1 Un enseignant signale le cas d'un élève qui sèche les cours et certains contrôles [...]. Ses absences sont justifiées par les parents
- 1.2.2 Une élève arrive dans un collège en 3^{ème}. Elle est signalée comme fugueuse. Elle reprend ses fugues et ses absences sans justification
- 1.2.3 Dans un lycée professionnel, un élève majeur est souvent absent

1.3 Consommation d'alcool

- 1.3.1 Des élèves de 3^{ème} d'un collège ont pour habitude de boire le week-end
- 1.3.2 Des cannettes abandonnées dans le gymnase sont découvertes par un personnel de service
- 1.3.3 Un élève de lycée s'endort en cours. Il est en état d'ébriété

1.4 Trafic, consommation de drogue

- 1.4.1 Un surveillant découvre derrière le gymnase un élève en train de fumer un joint
- 1.4.2 Un principal de collège découvre un élève dans un état manifestement anormal
- 1.4.3 Un éducateur informe un principal de collège que des élèves de troisième consomment des drogues
- 1.4.4 Un problème de racket met à jour un trafic de drogue dans un collège
- 1.4.5 Un élève est envoyé à l'infirmerie par un enseignant qui s'étonne de son comportement

1.5 Rumeur

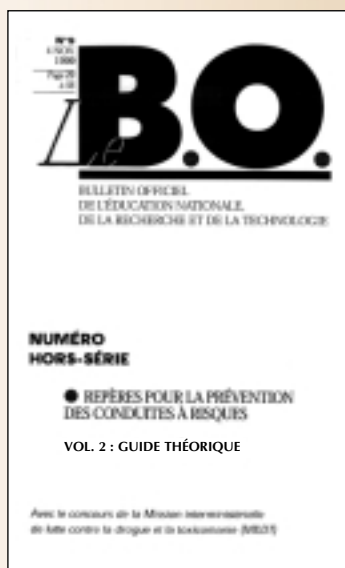
Lors de discussions avec un professeur principal, des élèves laissent supposer la raison de leur fatigue scolaire

1.6 Usage détourné de médicaments

Une élève de 1^{ère} est envoyée à l'infirmerie par la conseillère principale d'éducation. Elle ne se sent pas bien



Annexes - 80 Hors série n°9 (suite)



VOLUME 2

GUIDE THÉORIQUE
(hs9vol2.pdf - 1 374 Ko - 27 pages)

2.1 Rappel de la loi

- 2.1.1 Pédagogie de la loi
- 2.1.2 Relations avec l'autorité judiciaire

2.2 Consommation de substances psychoactives

- 2.2.1 Tableau des produits et leurs effets
- 2.2.2 Évolution des modes de consommation

2.3 L'adolescence : au carrefour des risques et des potentialités

- 2.3.1 L'adolescence
- 2.3.2 La question des risques
- 2.3.3 Les signaux d'appel
- 2.3.4 Les repérages dans le groupe
- 2.3.5 L'interprétation des signaux

- 2.3.6 Le passage du relais
- 2.3.7 Questions parfois posées par les adolescents aux adultes
- 2.3.8 Facteurs de protection

2.4 Organisation de la prévention dans l'établissement

- 2.4.1 La politique de l'établissement
- 2.4.2 Le climat de l'établissement
- 2.4.3 Le règlement intérieur, la sanction
Le traitement de la rumeur
- 2.4.5 Le traitement de l'absentéisme
- 2.4.6 Un exemple d'organisation de la prévention : "la commission de suivi"
- 2.4.7 Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

2.5 Rôle des partenaires extérieurs

BIBLIOGRAPHIE

Liste des ouvrages de référence et des outils pédagogiques
Liste des textes réglementaires



Note de cadrage académique

Au regard d'une année de bilan de fonctionnement des CESC, cette note de cadrage a pour objectif de préciser les principes fondamentaux qu'il convient de ne pas perdre de vue dans l'organisation de ce dispositif. Elle vise, sur quelques points essentiels à rappeler, au niveau académique, les objectifs arrêtés dans la circulaire du 1^{er} juillet 1998 et les principes dont doivent s'inspirer les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Par ailleurs, il convient de se référer aux 21 orientations académiques pour le XXI^{ème} siècle et notamment la 11^{ème} ambition "avenir".

Du lien entre éducation citoyenne et santé

Associer dans un même processus éducatif les notions de santé et de citoyenneté ne participe pas de l'évidence. En fait, il s'agit bien de renouveler une approche de ce problème en mettant en oeuvre une démarche globale de prévention qui, associant jeunes et adultes au sein de l'École, permet, en favorisant l'adoption de comportements initiaux, de combattre et de réduire les conduites à risques. Dans ce cadre et quel que soit le type d'action menée, il est indispensable de favoriser l'interaction entre trois niveaux d'intervention :

- la valorisation des capacités individuelles des élèves par le renforcement de l'estime de soi et la construction de leur identité par la reconnaissance de l'altérité.
- l'implication forte des pairs dans l'action qu'ils soient délégués dans diverses instances ou simplement élèves d'une classe.
- l'utilisation pertinente des différentes instances concernées à l'intérieur d'une école ou d'un établissement (CA, CVL etc) et recours aux partenaires extérieurs pour ouvrir institutionnellement l'établissement à son environnement et garantir la cohérence des messages.

Développer le sens de la responsabilité des élèves vis à vis d'eux-mêmes et vis à vis des autres en intégrant dans une démarche globale de promotion de la santé qui fait de son socle la construction de l'autonomie face aux dépendances abusives aberrantes, telle est la mission citoyenne des CESC dont l'action est d'autant plus légitimée qu'elle vise à répondre à la réalité de l'établissement et du tissu social qui l'entoure.

Des missions et des compétences des CESC

Les missions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont clairement définies dans le paragraphe 3.1 de la circulaire n° 98.108 du 1^{er} juillet 1998.

Il convient, néanmoins, d'insister sur le fait, que le CESC ne saurait se substituer aux autres instances de l'établissement ou de l'école notamment pour ce qui est des décisions qui concernent la remédiation à des situations individuelles d'élèves. Il appartient plutôt au CESC de définir, au regard des besoins et des spécificités de l'environnement d'un établissement, une politique d'action qui mette en cohérence les initiatives prises à l'interne de l'établissement avec celles qui exigent la mise en place d'un partenariat. Dans ce cadre, il apparaît souhaitable que le CESC prenne appui sur la formulation des valeurs qui légitiment son



Annexes - Note de cadrage académique (suite)



action et en constituent le socle, qu'il spécifie le champ des attributions de ses différents membres et qu'il définisse un programme d'action. Le CESC fait partie intégrante du projet d'établissement et du projet d'école dont il constitue un des outils de pilotage. Sa création doit être soumise à l'approbation du conseil d'administration et les actions menées doivent faire l'objet d'un bilan annuel devant la même instance.

Du partenariat

Outil privilégié de coordination des différents partenaires comme le souligne la circulaire du 1er juillet 1998, le CESC s'inscrit, néanmoins, dans une logique fortement centrée sur l'établissement à l'intérieur de laquelle l'institution éducative a un rôle prépondérant à jouer.

Né de la nécessité d'apporter une réponse nouvelle à des problèmes nouveaux, le partenariat ne s'impose pas comme un a priori mais participe d'une volonté d'opérer un rapprochement avec des instances extérieures pour définir et mettre en place des stratégies propres à réduire les tensions et à résoudre des problématiques collectives.

Concernant ce partenariat, il convient donc d'être particulièrement attentif sur les points suivants :

- ***Quels sont les domaines touchés par l'obligation de mettre en oeuvre une politique partenariale ?***

De ce point de vue, les priorités définies en termes de besoin peuvent varier d'un établissement à l'autre.

- ***Quels sont les partenaires impliqués ?***

Cette identification, nécessaire à la définition des champs de compétence et de nature à éviter une dilution des responsabilités, concerne aussi bien le partenariat interne (les membres de la communauté éducative) que celui réservé à des actions avec des personnes ou des institutions hors Éducation nationale.

- ***Quels sont les modes de fonctionnement du partenariat ?***

Ces modes sont intimement liés aux fonctions remplies par les acteurs, à la relation qu'ils sont capables d'établir entre eux et du type de réseau qu'ils sont amenés à construire.

D'une façon générale, et pour ce qui touche le CESC, les partenaires extérieurs à l'établissement ont pour vocation de compléter et d'enrichir un programme d'action dont le pilotage reste aux mains du chef d'établissement et des équipes pédagogiques, éducatives et socio-médicales, lesquelles doivent garder la maîtrise de la politique à conduire et éviter, de la sorte, les risques d'aléas.

On souligne en particulier la nécessité de recourir en premier lieu aux compétences des personnels de l'Éducation nationale toutes les fois que cela est possible. Par ailleurs, pour éviter les sollicitations excessives des partenaires, les actions pourront être fédérées sur plusieurs établissements.

Dispositif essentiel d'une politique cohérente qui vise à prévenir les conduites à risque, les Comités d'Éducation à la santé et à la citoyenneté s'inscrivent dans une dynamique du changement par l'introduction du concept de «citoyenneté», par un recentrage sur l'établissement et son projet et, enfin, par la nécessité de définir, dans un cadre partenarial, le rôle joué par chacun selon sa professionnalité à partir du repérage des problèmes soulevés.



Groupe de rédaction

A. BARBIER
Conseiller Pédagogique Circonscription Rennes III

D. CATALAN
Proviseur Vie Scolaire - Conseiller DAFI
pour les personnels d'encadrement

F. GOUY-YOTEAU
Inspectrice de l'Éducation Nationale

M. HELEINE
Médecin Responsable Départemental Conseiller
Technique du Directeur des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
en Ille-et-Vilaine

M. JACQUEMIN
Médecin de l'Éducation nationale

C. MERIAUX
Conseiller DAFI des Côtes d'Armor (22)

R. PAUGAM
Infirmière Responsable Départementale Conseillère
Technique de l'Inspecteur d'Académie Directeur
des Services Départementaux de l'Éducation
Nationale dans le Finistère

E. RENETAUD
Assistante Sociale Scolaire

J. ROUQUETTE
Proviseur

N. RUAULT
Division des Établissements et de l'Action Éducative
- Rectorat

Contacts

D. CATALAN
Proviseur Vie Scolaire
Conseiller DAFI pour les person-
nels d'encadrement
Rectorat - DAFI
96 rue d'Antrain - CS 34415
35044 Rennes cedex
Tél. 02 99 84 82 37

M. HELEINE
Médecin Responsable
Départemental Conseiller Technique
du Directeur des Services
Départementaux de l'Éducation
nationale en Ille-et-Vilaine
Inspection Académique
1 quai Dujardin
35031 Rennes Cedex
Tél. 02 99 25 10 56

